

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024

N° 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris intégrant les mesures nouvelles issues de la convention d'objectif et de gestion passée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants,

Vu la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour la période 2024-2028,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris intégrant les mesures nouvelles issues de la convention d'objectif et de gestion passée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

Délibère

Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris intégrant les mesures nouvelles issues de la convention d'objectif et de gestion passée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 757 38 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La directrice générale


Jeanne SEBAN

P/ la Présidente


Léa FILOCHE